



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 96408

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'apprentissage de la lecture. La dernière enquête PISA produite par l'OCDE a révélé un classement médiocre de la France en compréhension de l'écrit. Les élèves français se classent au dix-septième rang sur trente-quatre pays, avec un score tout juste au niveau de la moyenne de l'OCDE. Ce résultat peu satisfaisant peut être interprété comme la preuve de l'échec de la méthode globale. Une circulaire du ministre de l'éducation nationale en date du 3 janvier 2006 condamnait sans ambiguïté l'usage de cette méthode : « l'automatisation de la reconnaissance des mots nécessite des exercices systématiques de liaison entre les lettres et les sons et ne saurait résulter d'une mise en mémoire de la photographie de la forme des mots qui caractérise les approches globales de la lecture : j'attends donc des maîtres qu'ils écartent résolument ces méthodes qui saturent la mémoire des élèves sans leur donner les moyens d'accéder de façon autonome à la lecture ». Il lui demande si les méthodes globale et semi-globale ont réellement été écartées de l'apprentissage de la lecture et, dans le cas contraire, quelles mesures il entend prendre pour remettre en vigueur la méthode syllabique.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, a pleinement pris conscience de la question évoquée : les instructions sont claires quant à l'apprentissage de la lecture au CP, elles figurent explicitement dans l'arrêté de programme paru le 19 juin 2008. « Au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... », il est précisé quelques lignes plus loin dans le même texte : « dès le cours préparatoire les élèves s'entraînent à déchiffrer... » Ces principes sont ensuite détaillés dans la progression désormais intégrée au programme lui-même. L'apprentissage se fonde bien sur des exercices de liaison graphèmes-phonèmes. Il appartient à chaque maître d'appliquer ces principes dans le cadre d'une méthode mise en oeuvre dans la classe. Afin d'aider les enseignants, l'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail, strictement conformes au programme tel le DVD « Apprendre à lire », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. Enfin, un dialogue a été engagé avec les éditeurs de manuels scolaires afin de garantir leur conformité au programme. Dans ce cadre, une attention toute particulière est portée aux manuels de CP. Cet ensemble d'instructions et de ressources a pour objet la généralisation d'un apprentissage systématique et progressif du code alphabétique dans tous les cours préparatoires, dès le début de l'année scolaire. Afin d'en garantir l'application rapide et généralisée, les inspecteurs de l'éducation nationale vérifient, sous l'autorité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, la stricte mise en oeuvre du programme par les enseignants dans chaque école.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96408

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13641

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13067